

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**

Septième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique

Bangkok et en ligne, 15-17 novembre 2023

Point 5 de l'ordre du jour

Adoption du rapport de la Conférence**Rapport de la septième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique****I. Questions appelant une décision de la Commission ou portées à son attention****A. Questions appelant une décision de la Commission**

1. Les recommandations ci-après de la Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique sont portées à l'attention de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) pour examen et éventuelle suite à donner :

Recommandation 1

La Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique recommande que la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et le Fonds des Nations Unies pour la population, dans le cadre de leurs mandats respectifs, continuent d'aider les membres et les membres associés de la Commission à appliquer la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement, en prenant en compte les vues et les positions des États membres au sujet de la Déclaration ministérielle, et le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, ainsi que les textes issus de ses examens, dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030, aux niveaux national et régional.

Recommandation 2

La Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique prie la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la population et tous les autres partenaires intéressés, d'organiser une réunion intergouvernementale régionale chargée d'examiner, en 2028, l'application de la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement ainsi que du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et des principales mesures relatives à la poursuite de son application en Asie et dans le Pacifique, et de présenter le rapport de la réunion régionale à la Commission à sa quatre-vingt-cinquième session.

B. Questions portées à l'attention de la Commission

2. La décision ci-après, adoptée par la Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique, est portée à l'attention de la CESAP :

Décision

La Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique décide de transmettre le rapport de sa septième Conférence à la Commission de la population et du développement à sa cinquante-septième session, qui se tiendra en 2024, afin d'aider à documenter l'évaluation de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et au suivi et à l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 pendant la décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable.

II. Organisation

A. Ouverture, durée et organisation de la septième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique

3. La septième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique, qui s'est tenue à Bangkok et en ligne du 15 au 17 novembre 2023, a été ouverte par la Secrétaire exécutive de la CESAP. La Directrice exécutive adjointe (Programme) du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Ministre thaïlandais du développement social et de la sécurité humaine, M. Varawut Silpa-archa, ont fait des déclarations. M^{me} Laisa Bulatale (Fiji Women's Rights Movement) et M^{me} Sangay Dechen Gyanzo (Réseau d'éducation des jeunes par les pairs - Bhoutan) se sont exprimées au nom de la société civile.

B. Participation

4. Les États membres de la CESAP ci-après étaient représentés : Arménie, Australie, Bangladesh, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Cambodge, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Fidji, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Îles Marshall, Îles Salomon, Japon, Kiribati, Malaisie, Maldives, Mongolie, Népal, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas (Royaume des), Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Samoa, Sri Lanka, Thaïlande, Timor-Leste, Tonga, Turkménistan, Tuvalu, Vanuatu et Viet Nam.

5. Les États membres associés de la CESAP ci-après étaient également représentés : Îles Cook et Nioué.

6. Les représentantes et représentants des Observateurs permanents ci-après ont participé à la Conférence : Afrique du Sud, Bélarus et Saint-Siège.

7. Les bureaux du Secrétariat ci-après étaient représentés : Département des affaires économiques et sociales et Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

8. Les organismes, institutions spécialisées, fonds des Nations Unies et organisations apparentées ci-après étaient également représentés : Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

(ONU-Femmes), FNUAP, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Organisation internationale pour les migrations, Organisation mondiale de la Santé, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et Programme des Nations Unies pour l'environnement.

9. L'Organisation de coopération économique, une organisation intergouvernementale, était également représentée.

10. Les organisations non gouvernementales et organisations de la société civile ci-après étaient également représentées : 2030 Youth Force Indonesia ; Ageing Nepal ; Asia Feminist LBQ Network ; Asian-Pacific Resource and Research Centre for Women ; Asian Population Association ; Asia-Pacific Alliance for Sexual and Reproductive Health and Rights ; Asia-Pacific Mission for Migrants ; Association de l'Asie et du Pacifique du Sud pour l'éducation des adultes ; Association of Youth Organizations Nepal ; Bangladesh Youth Health Action Network ; Beyond Beijing Committee Nepal ; Blind Youth Association Nepal ; Blue Diamond Society ; BRAC ; Bumi Setara ; Center for Creative Initiatives in Health and Population ; Child Helpline Cambodia ; China Family Planning Association ; China Youth Network ; Circle of Young Minds for Research and Development Career ; College of Youth Activism and Development ; Coordination of Action Research on AIDS and Mobility ; David and Lucile Packard Foundation ; Development Action for Women Network ; Development Alternatives with Women for a New Era ; Equal Asia Foundation ; Equality now ; Family Planning 2030 ; Family Planning New Zealand ; Family Planning NSW ; Family Planning Organization of the Philippines ; Fédération internationale pour le planning familial - Région Asie du Sud ; Fédération internationale pour le planning familial - Région Est et Sud-Est asiatique et Océanie ; Fiji Women's Rights Movement ; Films 4 Peace Foundation ; First Pasefika Fono Network ; Fondation pour les Nations Unies ; Forum for Dignity Initiatives ; Gramin Vikas Vigyan Samiti ; HealthNet TPO ; HelpAge India ; Hope for Women ; Human Development Organization ; International Community of Women Living with HIV Asia-Pacific ; International Migrant Alliance Research Foundation ; Inti Muda Indonesia ; Life Savors ; Likhaan Center for Women's Health Inc. ; Malaysian Youth Diplomacy (MyDiplomacy) ; Medical Services in the Pacific ; Me For Myself International Campaign for Mental Health and Well-being ; Monfemnet National Network ; Nagorik Uddyog ; Naripokkho ; Ordre sacré militaire constantinien de Saint-Georges ; Pacific Disability Forum ; Pakistan Rural Workers Social Welfare Organization ; Plan International Asia-Pacific ; Planned Parenthood Association of Thailand ; Population Foundation of India ; Rahnuma Family Planning Association of Pakistan ; Réseau d'éducation des jeunes par les pairs - Asie-Pacifique ; Réseau d'éducation des jeunes par les pairs - Bhoutan ; Réseau d'éducation des jeunes par les pairs - Philippines ; Réseau d'éducation des jeunes par les pairs - Thaïlande ; Rural Women's Social Education Centre ; Samahan ng mga DH sa Gitnang Silangan ; SERAC-Bangladesh ; Seven Sisters Foundation ; Sherpa for Change ; Soroptimist International ; SPEAK Trust ; The Family Planning Association of Sri Lanka ; The Young Changemakers ; The YP Foundation ; Tsao Foundation ; United Filipinos in Korea ; United Nations Youth Advisory Panel Cambodia ; United Nations Youth Advisory Panel Mongolia ; Visible Impact ; Women's Global Network for Reproductive Rights ; Women's Rehabilitation Centre ; Working Group on Disabilities and 2030 Agenda ; Yayasan Kesehatan Perempuan ; Yayasan Tabu Indonesia Berdaya (Tabu.id) ; YIELD Hub ; Young Advocates for SRHR ; Youth Advocacy Network Sri Lanka ; Youth Coalition for Sexual and Reproductive Rights ; Youth Interfaith Forum on Sexuality Indonesia ; Youth Leadership, Education, Advocacy and Development ; Youth Voices Count ; YUWA.

11. Les autres entités ci-après étaient également représentées : Comité international de la Croix-Rouge, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et Ordre souverain militaire hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem, de Rhodes et de Malte.

12. Conformément à l'article 12 du Règlement intérieur de la Commission, le Président et les Vice-Présidentes ont examiné les accréditations de tou(te)s les représentant(e)s et les ont jugées en bonne et due forme.

13. La Conférence a pris note du rapport oral du Bureau sur les accréditations.

C. Élection du Bureau

14. La Conférence a élu le Bureau suivant :

Président : M. Varawut Silpa-archa (Thaïlande)
 Vice-Présidentes : M^{me} Lisa Grace Bersales (Philippines)
 M^{me} Eselealofa Apinelu (Tuvalu)

D. Ordre du jour

15. La Conférence a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la Conférence :
 - a) Allocutions d'ouverture ;
 - b) Élection du Bureau ;
 - c) Adoption de l'ordre du jour.
2. Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement ainsi que dans l'exécution du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et des mesures clefs à prendre pour la poursuite de son exécution en Asie et dans le Pacifique.
3. Débat thématique sur les réalisations, les difficultés, les lacunes et les questions émergentes s'agissant de la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement, de l'exécution du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et de l'application de mesures clefs pour la poursuite de son exécution en Asie et dans le Pacifique :
 - a) Dynamique des populations, développement durable et changements climatiques ;
 - b) Santé, y compris la santé sexuelle et procréative et les droits en matière de procréation ;
 - c) Inégalités, exclusion sociale et droits sociaux ;
 - d) Partenariats et coopération régionale.

4. Questions diverses.
5. Adoption du rapport de la Conférence.

E. Manifestations parallèles

16. Les séminaires, manifestations parallèles et sessions spéciales ci-après se sont tenus dans le cadre de la septième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique :

a) 13 et 14 novembre 2023, forums de la société civile et de la jeunesse, organisés par le comité directeur de l'organisation de la société civile de la septième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique ;

b) 15 novembre 2023, manifestation parallèle sur la compréhension des défis, des opportunités et des meilleures pratiques en matière de santé sexuelle et procréative et de droits connexes des femmes déplacées de force, des personnes ayant une orientation sexuelle et une identité de genre différentes en situation de déplacement forcé et des autres personnes en situation de déplacement dans les pays en transition d'Asie, organisée par Asia-Pacific Alliance for Sexual and Reproductive Health and Rights, Asia-Pacific Refugee Rights Network, Asian-Pacific Resource and Research Centre for Women, l'Association internationale des personnes lesbiennes et gays (Asie) et Equal Asia Foundation ;

c) 15 novembre 2023, manifestation parallèle sur le thème « Exploiter le dividende démographique aux fins de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement : expériences de la Chine depuis 1994 », organisée par le Centre chinois de recherche sur la population et le développement, en collaboration avec China Family Planning Association et le bureau de pays du FNUAP en Chine ;

d) 15 novembre 2023, manifestation parallèle sur le thème « Perspectives et défis en matière de population et de développement en Asie du Sud-Est », organisée conjointement par le Conseil national de la population et de la planification familiale d'Indonésie, la Commission de la population et du développement des Philippines et les bureaux de pays du FNUAP en Indonésie, aux Philippines et en Thaïlande ;

e) 16 novembre 2023, manifestation parallèle sur le thème « Les nouvelles réalités de la situation démographique en Asie et dans le Pacifique : faible fécondité et vieillissement de la population dans la période post-COVID-19 », organisée par Asian Population Association ;

f) 16 novembre 2023, manifestation parallèle sur la création d'un atlas des politiques contraceptives en Asie et dans le Pacifique, organisée par Family Planning 2030, la Fédération internationale pour le planning familial - Région Est et Sud-Est asiatique et Océanie et le Forum parlementaire européen sur la population et le développement ;

g) 16 novembre 2023, manifestation parallèle sur le thème « Les Maldives et les Îles Salomon à la croisée des chemins du développement socioéconomique durable en tant que petits États insulaires en développement », organisée par le Bureau de la statistique des Maldives et le Ministère de la planification nationale et de la coordination du développement des Îles Salomon ;

h) 17 novembre 2023, manifestation parallèle sur le thème « Ne laisser personne de côté : n'oubliez pas les femmes sourdes ! L'importance des droits des sourdes en matière de procréation et de la communication fondée sur la langue des signes », organisée par la CESAP et la Nippon Foundation ;

i) 17 novembre 2023, manifestation parallèle sur le thème « Les approches fondées sur les droits comme fondement d'un développement juste et durable en Asie et dans le Pacifique », organisée par le Gouvernement bangladais ; Asia-Pacific Alliance for Sexual and Reproductive Health and Rights ; David and Lucile Packard Foundation ; Equality now ; Family Planning 2030, Asia and the Pacific Hub ; Fédération internationale pour le planning familial - Région Est et Sud-Est asiatique et Océanie ; SERAC-Bangladesh ; Women's Global Network for Reproductive Rights ;

j) 17 novembre 2023, manifestation parallèle sur le thème « Les migrants et les réfugiés en tant qu'acteurs du développement : faire entendre et amplifier les voix des migrants et des réfugiés dans le discours sur la population et le développement », organisée par Asia-Pacific Mission for Migrants ;

k) 17 novembre 2023, manifestation parallèle sur les enseignements tirés des mesures prises dans la région pour accélérer la baisse des taux de morbidité et de mortalité maternelles : expériences acquises par le Bangladesh, le Népal, le Pakistan et Sri Lanka dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, organisée par le Gouvernement népalais et le FNUAP ;

l) 17 novembre 2023, manifestation parallèle sur le thème « Faire en sorte que chacun soit compté : investir pour l'enfance », organisée par le Bureau régional de l'UNICEF Asie orientale et Pacifique, la CESAP et Vital Strategies ;

m) 17 novembre 2023, manifestation parallèle sur l'accroissement du financement de l'action humanitaire en faveur de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation et de la planification familiale dans les situations d'urgence en Asie et dans le Pacifique, organisée par Family Planning 2030.

III. Résumé de la Présidence

17. Le résumé établi par la présidence fait la synthèse des débats tenus pendant la septième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique (voir annexe II).

Annexe I

Liste des documents

<i>Cote du document</i>	<i>Titre du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
<i>Distribution générale</i>		
ESCAP/APPC(7)/1/Rev.1	Ordre du jour provisoire	1 c)
ESCAP/APPC(7)/1/Add.1	Ordre du jour provisoire annoté	1 c)
ESCAP/APPC(7)/2/Rev.1	Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement ainsi que dans l'exécution du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et des mesures clefs à prendre pour la poursuite de son exécution en Asie et dans le Pacifique	2 et 3
ESCAP/APPC(7)/3	Répercussions des changements climatiques sur la population et le développement en Asie et dans le Pacifique	2 et 3
ESCAP/APPC(7)/4	Rapport de la septième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique	
<i>Distribution limitée</i>		
ESCAP/APPC(7)/L.1	Projet de rapport	5
<i>Documents d'information (en anglais seulement)</i>		
ESCAP/APPC(7)/INF/1	Implementation of the Asian and Pacific Ministerial Declaration on Population and Development, as well as of the Programme of Action of the International Conference on Population and Development and the key actions for its further implementation in Asia and the Pacific: a summary of the outcomes of stakeholder consultations	2 et 3
ESCAP/APPC(7)/INF/2	Implementation of the Asian and Pacific Ministerial Declaration on Population and Development, as well as of the Programme of Action of the International Conference on Population and Development and the key actions for its further implementation in Asia and the Pacific: a summary of the results of voluntary national surveys reported by member States	2 et 3
ESCAP/APPC(7)/INF/3	Gender equality and universal access to sexual and reproductive health and reproductive rights in Asia and the Pacific	2 et 3
ESCAP/APPC(7)/INF/4	Universal health care in Asia and the Pacific	2 et 3

<i>Cote du document</i>	<i>Titre du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
ESCAP/APPC(7)/INF/5	Data and statistics to monitor the implementation of the Asian and Pacific Ministerial Declaration on Population and Development, as well as of the Programme of Action of the International Conference on Population and Development and the key actions for its further implementation in Asia and the Pacific	2 et 3
<i>Informations disponibles en ligne (en anglais seulement)</i>		
www.unescap.org/events/2023/seventh-asian-and-pacific-population-conference	Information for participants List of participants Tentative programme	

Annexe II

Résumé de la présidence

I. Introduction

1. La septième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique s'est tenue à Bangkok et en ligne du 15 au 17 novembre 2023. En tout, 276 représentantes et représentants des États membres ont participé en présentiel et 16 ont participé en ligne ; 147 représentantes et représentants d'organisations de la société civile et d'autres entités ont participé en présentiel et 2 ont participé en ligne.

II. Résumé des débats

A. Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement ainsi que dans l'exécution du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et des mesures clés à prendre pour la poursuite de son exécution en Asie et dans le Pacifique (point 2 de l'ordre du jour)

2. La Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique était saisie de la note du secrétariat sur l'examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement ainsi que dans l'exécution du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et des mesures clés à prendre pour la poursuite de son exécution en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/APPC(7)/2/Rev.1) et de la note du secrétariat sur les répercussions des changements climatiques sur la population et le développement en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/APPC(7)/3), ainsi que de cinq documents d'information (ESCAP/APPC(7)/INF/1, ESCAP/APPC(7)/INF/2, ESCAP/APPC(7)/INF/3, ESCAP/APPC(7)/INF/4 et ESCAP/APPC(7)/INF/5).

3. Lors de la Conférence, une table ronde de haut niveau a été animée par le Directeur régional pour l'Asie et le Pacifique du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). Les intervenantes et intervenants étaient les suivants : M^{me} Gita Sen, Conseillère principale et professeure émérite du Ramalingaswami Centre on Equity and Social Determinants of Health, Public Health Foundation of India ; M. Naohiro Ogawa, chercheur invité à l'Institut de la Banque asiatique de développement ; M^{me} Rothina Ilo Noka, Directrice de la condition de la femme au Ministère de la justice et des services communautaires de Vanuatu.

4. Les intervenant(e)s ont examiné les progrès réalisés en Asie et dans le Pacifique depuis la première Conférence asiatique de la population, tenue en 1963, et depuis la sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique, tenue en 2013. Des améliorations avaient été apportées dans le domaine de l'éducation, notamment en faveur des groupes marginalisés, et dans l'accès aux soins de santé, par exemple en matière de santé maternelle et de santé sexuelle et procréative. Plus précisément, l'accès à des services d'avortement sécurisé, à des contraceptifs modernes et à une éducation sexuelle complète a augmenté et la pauvreté a diminué. Cependant, il restait encore beaucoup à faire, notamment en ce qui concerne la réduction de la mortalité maternelle et la lutte contre la violence de genre. Les intervenant(e)s ont souligné les défis émergents et persistants liés à la faible fécondité, au vieillissement de la population, à l'augmentation de la violence à l'encontre

des groupes marginalisés, à la violence fondée sur le genre et aux effets des changements climatiques, notamment l'élévation du niveau de la mer, qui affectaient particulièrement les populations en situation de vulnérabilité.

5. Pour relever ces défis, les intervenant(e)s ont recommandé que des lois visant à lutter contre la violence fondée sur le genre soient adoptées, que les politiques soient élaborées sur la base de données d'observation et qu'une attention particulière soit portée à la bonne gouvernance et au renforcement du dialogue et de la participation effective des organisations de la société civile, entre autres parties prenantes. L'accès aux soins de santé dans les sociétés vieillissantes était essentiel pour assurer la bonne santé de la population plus longtemps. En outre, les personnes âgées devraient être considérées comme une ressource plutôt que comme un fardeau pour la société. Des changements d'attitude à l'égard du vieillissement et de la fourniture de soins étaient nécessaires pour faire face aux changements démographiques.

6. Les représentantes et représentants des États membres ci-après ont fait des déclarations : Australie, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Fidji, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Îles Marshall, Îles Salomon, Japon, Kiribati, Malaisie, Maldives, Mongolie, Népal, Pakistan, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas (Royaume des), Philippines, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Samoa, Sri Lanka, Thaïlande, Timor-Leste, Tonga, Tuvalu, Vanuatu et Viet Nam.

7. Les représentantes et représentants des membres associés ci-après ont également fait des déclarations : Îles Cook (au nom des petits États et territoires insulaires en développement du Pacifique) et Nioué.

8. Un(e) représentant(e) du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a fait une déclaration.

9. Les représentantes et représentants des organismes, institutions spécialisées et fonds des Nations Unies ci-après ont fait des déclarations : Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA).

10. Les représentantes et représentants des organisations non gouvernementales, des organisations de la société civile et des organismes ci-après ont également fait des déclarations : Asia Feminist LBQ Network, Bangladesh Youth Health Action Network, Blind Youth Association Nepal, Comité international de la Croix-Rouge, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, First Pasefika Fono Network, Forum for Dignity Initiatives, International Community of Women Living with HIV Asia-Pacific et The Family Planning Association of Sri Lanka.

11. Les participant(e)s à la Conférence ont réaffirmé leur engagement à mettre en œuvre le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et les représentant(e)s ont rendu compte des mesures prises pour intégrer les questions de population et de développement, notamment dans les plans nationaux de développement. Ils (elles) ont réaffirmé les engagements pris dans la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement. Si des réalisations importantes ont été mises en évidence, les défis émergents et persistants liés aux inégalités, aux conflits, aux catastrophes, à l'insécurité alimentaire, à la transformation numérique et aux effets des changements climatiques, y compris l'élévation du niveau de la mer, ont été relevés avec inquiétude. La coopération régionale était considérée comme essentielle pour relever ces défis.

12. La pauvreté et les disparités socioéconomiques, y compris dans les zones urbaines, le chômage des jeunes et la perte de ressources humaines, tous exacerbés par les crises mondiales, menaçaient de saper les efforts déployés pour parvenir à un développement inclusif. Plusieurs représentant(e)s ont rendu compte d'initiatives visant à renforcer la protection sociale, à lutter contre la discrimination à l'égard des groupes marginalisés et à promouvoir le travail décent et la création d'emplois. Un(e) représentant(e) a retracé les efforts déployés pour permettre aux gens de vivre dans la dignité, par exemple en étendant la couverture des services d'assainissement.

13. Plusieurs représentant(e)s ont fait état de systèmes nationaux de soins de santé universels fournissant des soins de santé primaires, ainsi que d'investissements dans la formation des soignants. Toutefois, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) avait sérieusement ralenti la fourniture des services de santé, ce qui avait surtout touché les femmes, les personnes âgées, les personnes handicapées et les migrants. Si des progrès notables avaient été accomplis dans la lutte contre le VIH, des inquiétudes subsistaient, notamment concernant la vulnérabilité des jeunes parmi les populations clefs. D'autres préoccupations ont été exprimées au sujet des maladies non transmissibles et des initiatives ont été lancées pour y remédier.

14. Les participant(e)s à la Conférence ont été informé(e)s des progrès qui avaient été faits concernant la mortalité néonatale, infantile et maternelle grâce à la diffusion de dossiers d'information complets sur la santé sexuelle et procréative et les services y relatifs et sur l'assistance qualifiée à l'accouchement qui était mise à disposition. Des améliorations avaient également été apportées aux programmes de planification familiale et une plus grande attention avait été accordée à la santé des adolescents, à la sensibilisation, au renforcement des capacités et à la mobilisation de la population en faveur des droits en matière de procréation, en particulier au sein des groupes socialement défavorisés, ainsi qu'à la nécessité de la contraception. On a aussi insisté sur les droits en matière de procréation des femmes handicapées.

15. Plusieurs représentant(e)s ont exprimé leur volonté d'assurer l'accès aux services et aux informations en matière de santé sexuelle et procréative et de dispenser une éducation complète à la sexualité. Certain(e)s ont demandé que des efforts soient faits pour sensibiliser et mobiliser les jeunes et les groupes marginalisés et collaborer entre les secteurs.

16. Des cadres juridiques visant à protéger les filles avaient été élaborés et la santé des femmes avait été érigée en priorité au niveau national dans le but d'améliorer les résultats en matière de santé en faveur de toutes les femmes et de toutes les filles. Plusieurs représentant(e)s ont fait état de mesures prises en vue de réduire le nombre de mariages d'enfants et réitéré l'engagement de leur gouvernement à mettre un terme au mariage d'enfants.

17. Plusieurs représentant(e)s ont noté que des progrès significatifs avaient été accomplis dans l'accès à l'éducation, ce qui avait permis d'améliorer l'alphabétisation. Reconnaisant le rôle essentiel de l'éducation dans l'autonomisation des filles, plusieurs représentant(e)s ont rendu compte des efforts visant à améliorer la parité des genres en matière de scolarisation, de taux d'achèvement des études par les filles et de programmes d'éducation inclusive destinés à promouvoir l'égalité des chances, y compris pour les personnes handicapées. Des lacunes persistantes dans l'accès aux ressources et aux infrastructures éducatives ont été constatées. Par ailleurs, on a souligné qu'il était important d'assurer une éducation sexuelle complète, notamment dans le cadre de plans d'action visant à donner aux jeunes les moyens de

prendre des décisions en toute connaissance de cause, à prévenir les infections sexuellement transmissibles, les grossesses non désirées et la violence de genre, ainsi qu'à promouvoir des attitudes saines.

18. Certain(e)s représentant(e)s ont dit considérer la lutte contre les inégalités de genre comme prioritaire, car ces disparités limitaient le progrès social, entravaient la cohésion de la société et constituaient un obstacle à la croissance économique. Plusieurs représentant(e)s ont rendu compte des progrès accomplis en matière d'égalité des genres. Par exemple, ils avaient augmenté la proportion de femmes siégeant au parlement ; veillé à ce que les membres de tous les groupes, y compris les personnes ayant une orientation sexuelle différente, vivent dans la dignité ; créé des possibilités d'emploi égales pour tous les groupes, indépendamment du genre ; mis en œuvre des programmes de soutien aux femmes et aux filles, y compris celles qui sont handicapées ; adopté des lois garantissant les droits des femmes ; veillé à ce que les politiques générales tiennent compte des questions de genre et soient porteuses de changement. Plusieurs représentant(e)s ont souligné que la violence de genre était un fléau social tenace. Un(e) représentant(e) a insisté sur la nécessité de réduire la pénibilité du travail des femmes, par exemple en leur fournissant des combustibles de cuisson propre et de l'eau potable.

19. Plusieurs représentant(e)s ont souligné que pour atteindre un grand nombre d'objectifs de développement durable et exploiter le dividende démographique, il fallait investir dans les jeunes et s'attaquer au chômage des jeunes. Des initiatives avaient été prises en vue de renforcer les systèmes de santé, par exemple en allouant des fonds pour améliorer l'accès des jeunes, notamment ceux appartenant à des groupes vulnérables, aux contraceptifs et à des services de santé adaptés, de s'attaquer à la stigmatisation et à la discrimination visant les jeunes, y compris les personnes handicapées, et d'investir dans le développement des compétences et dans la formation professionnelle. D'autres progrès ont été évoqués, notamment des activités visant à rendre les processus nationaux de prise de décision économique et politique inclusifs et sensibles aux besoins des jeunes, une volonté politique de permettre à ceux-ci de participer à la planification de leur santé et de leur bien-être et d'atteindre les jeunes dans les milieux scolaires et extrascolaires.

20. Plusieurs représentant(e)s se sont dits préoccupés par le vieillissement rapide de la population et la baisse significative de la fécondité. Certain(e)s ont fait état d'initiatives visant à lutter contre la vulnérabilité des personnes âgées et à promouvoir le vieillissement actif par l'adoption de lois sur les soins et la mise en place de programmes d'assurance sociale, de soins médicaux et d'aide à domicile. Les pays de la région se trouvant à des stades différents de la transition démographique, il était important de promouvoir la solidarité intergénérationnelle et la coopération internationale afin de mettre en commun les connaissances et de mener des travaux communs.

21. Le rôle des migrations dans le développement économique et social, ainsi que la contribution des migrants, a été souligné. Plusieurs représentant(e)s ont fait part de leurs préoccupations, notamment concernant la nécessité d'accorder une plus grande attention à la sécurité, à l'ordre et à la régularité des migrations, les conséquences sur les pays d'origine des travailleurs qui émigraient et les nombreux défis auxquels étaient confrontés les migrants, notamment en matière de travail, d'inclusion sociale, de soins de santé, de logement et d'assainissement. Plusieurs représentant(e)s ont fait état de mesures prises pour protéger les droits des travailleurs migrants et leur assurer une protection sociale. Un(e) représentant(e) a souligné la nécessité de fournir aux réfugiés un accès aux services de base, tandis que d'autres représentant(e)s ont fait état d'activités spécifiques menées à cet effet. Un appel a été lancé pour

que les expériences en matière de gestion des migrations dans la région soient diffusées.

22. Des représentant(e)s ont noté que l'exode rural était principalement dû au fait que les villes offraient des services de santé et d'éducation et des possibilités d'emploi. Ces migrations mettaient à rude épreuve les infrastructures et les services urbains. Il était nécessaire d'autonomiser les jeunes, en particulier les filles, afin de leur permettre de prendre des décisions en toute connaissance de cause et de lutter contre le chômage des jeunes. Certains représentant(e)s ont fait part d'initiatives visant à encourager la population à rester dans les zones rurales ou à développer les infrastructures urbaines pour faire face à l'urbanisation rapide.

23. Les progrès qui avaient été réalisés en matière de population et de développement durable étaient remis en question par un certain nombre de menaces critiques et existentielles, notamment les changements climatiques, l'élévation du niveau de la mer, les inondations et autres catastrophes naturelles, les conflits, la pandémie de COVID-19 et la fracture numérique. Si ces crises avaient touché de manière disproportionnée les femmes, les jeunes filles et les personnes handicapées, elles avaient eu des effets négatifs sur les moyens de subsistance de toute la population. Le manque d'accès aux services de base, y compris aux services de santé sexuelle et procréative, était particulièrement préoccupant. Il convenait d'accorder plus d'attention aux dimensions sociales et de genre, d'apporter une aide plus soutenue aux personnes handicapées et d'investir davantage dans le renforcement de la résilience des communautés, notamment dans le développement des capacités, la collecte de données pour la préparation et la réponse humanitaires et les systèmes d'alerte précoce. La vulnérabilité liée aux changements climatiques avait entraîné une hausse du taux de déplacements, une augmentation du nombre de réfugiés climatiques et la prolifération d'établissements informels.

24. Des représentant(e)s ont noté qu'on ne disposait pas de suffisamment de données et de statistiques actualisées et fiables pour soutenir l'élaboration des politiques et qu'il fallait s'efforcer d'améliorer la qualité des informations, y compris des données administratives, la fréquence de collecte, les capacités et le suivi des progrès. Plusieurs représentant(e)s ont déclaré avoir pris des mesures pour améliorer la collecte, l'analyse et la diffusion des données et des statistiques, notamment en exploitant de nouvelles technologies ou la législation, et pour créer des bases de données et des systèmes de suivi au niveau local.

25. Plusieurs représentant(e)s ont recommandé l'adoption de stratégies d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets, ainsi que de réduction des risques de catastrophe, afin de soutenir les groupes marginalisés. De plus, des partenariats plus efficaces entre la société civile, les pouvoirs publics et le secteur privé étaient nécessaires. Les jeunes de tous horizons devaient avoir les moyens de participer aux processus de prise de décision, notamment par l'intermédiaire de conseils consultatifs à différents niveaux de l'administration.

26. Certain(e)s représentant(e)s ont fait remarquer que la documentation de la septième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique aurait dû être alignée sur les termes et les définitions du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et par conséquent dit s'opposer à l'utilisation de plusieurs concepts et de certains termes.

27. Les représentant(e)s des organisations non gouvernementales et de la société civile ont souligné qu'il était nécessaire de protéger et de promouvoir la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation ainsi que l'autonomie physique des personnes appartenant à des groupes marginalisés et de lutter contre le rétrécissement de l'espace civique. Il conviendrait de faire le suivi de la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement au moyen du cadre d'indicateurs prévu à cet effet, entre autres méthodes, afin de promouvoir l'inclusion des personnes souffrant de divers handicaps et leur accès aux infrastructures et aux systèmes d'information. Il a été noté que certaines populations marginalisées n'avaient pas pu jouir pleinement de leur santé et de leurs droits en matière de sexualité et de procréation ou avoir accès aux services et aux informations, en particulier lors des catastrophes induites par les changements climatiques et de la pandémie de COVID-19. Cette situation était aggravée par l'accès limité à une éducation sexuelle complète et par l'exposition à la discrimination et à la violence. Compte tenu du vieillissement rapide de la population, il était nécessaire d'adopter des approches fondées sur les droits pour soutenir les personnes âgées, en particulier les femmes âgées, notamment en créant des communautés adaptées aux personnes âgées et en éliminant toutes formes de discrimination. Les jeunes vivant avec le VIH, les femmes, les filles, les personnes ayant une orientation sexuelle et une identité de genre différentes, les peuples autochtones, les travailleurs et les travailleuses du sexe, les personnes en situation de crise humanitaire en raison de conflits et de catastrophes provoquées par les changements climatiques, les migrants et les réfugiés continuaient de subir des inégalités et des injustices et d'être confrontés à des violations des droits de l'homme, à la stigmatisation et à la discrimination. Ces défis devaient être relevés en facilitant l'accès aux services et au travail décent.

B. Débat thématique sur les réalisations, les difficultés, les lacunes et les questions émergentes s'agissant de la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement, de l'exécution du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et de l'application de mesures clefs pour la poursuite de son exécution en Asie et dans le Pacifique (point 3 de l'ordre du jour)

28. La Conférence était saisie de la note du secrétariat sur l'examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement ainsi que dans l'exécution du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et des mesures clefs à prendre pour la poursuite de son exécution en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/APPC(7)/2/Rev.1) et de la note du secrétariat sur les répercussions des changements climatiques sur la population et le développement en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/APPC(7)/3), ainsi que de cinq documents d'information (ESCAP/APPC(7)/INF/1, ESCAP/APPC(7)/INF/2, ESCAP/APPC(7)/INF/3, ESCAP/APPC(7)/INF/4 et ESCAP/APPC(7)/INF/5).

Dynamique des populations, développement durable et changements climatiques (point 3 a) de l'ordre du jour)

29. Lors de la Conférence, une table ronde a été animée par M. Stuart Gietel-Basten, professeur de sciences sociales à l'Université de sciences et de technologie Khalifa (Émirats arabes unis). Les intervenantes et les intervenants étaient le Directeur de la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat ;

M^{me} Laisa Bulatale, Cheffe d'équipe du Programme sur le genre et la justice transitionnelle, Fiji Women's Rights Movement ; M^{me} Sadikshya Aryal, cofondatrice d'Himalayan Innovations ; M. Varawut Silpa-archa, Ministre thaïlandais du développement social et de la sécurité humaine.

30. Les intervenant(e)s ont pris note des difficultés posées par les extrêmes démographiques, tels que les populations ayant des taux de fécondité très élevés ou très bas, en particulier lorsqu'elles étaient causées par des transformations rapides. Ils (elles) ont ajouté que l'évolution démographique était elle-même un défi majeur, au même titre que les changements climatiques et la multiplication des conflits dans la région et dans le monde. Toutefois, les gens étaient capables de s'adapter et de nouvelles politiques devaient être mises en place, en gardant toujours à l'esprit la nécessité de respecter les droits des personnes, notamment en s'attaquant aux niveaux élevés de violence de genre dans certaines sous-régions et à l'insuffisance des ressources destinées à la lutte contre la discrimination à l'égard des femmes et des filles. On a insisté sur les liens entre facteurs de vulnérabilité et l'intersectionnalité des vulnérabilités, comme l'illustre la situation des femmes handicapées et des jeunes des zones rurales, qui font partie des populations qui risquaient le plus d'être laissées pour compte. La recherche et l'analyse des données menées par les organisations non gouvernementales pourraient soutenir les efforts visant à cerner cette intersectionnalité. Les intervenant(e)s se sont également penché(e)s sur les liens entre la dynamique des populations et les changements climatiques. Dans le Pacifique, les populations ont été contraintes de migrer en raison de l'élévation du niveau de la mer.

31. Les intervenant(e)s ont suggéré de prendre les mesures suivantes afin de relever les défis liés à la dynamique démographique et au développement durable : assurer un vieillissement actif, sain et inclusif ; fournir une protection sociale tout au long de la vie, notamment au moyen des pensions de retraite ; encourager les gens à rester plus longtemps sur le marché du travail ; renforcer l'égalité des genres dans la société ; reconnaître le travail domestique effectué par les femmes et promouvoir une évolution des mentalités à cet égard ; équilibrer la répartition des tâches ménagères. Afin de réduire l'empreinte humaine sur l'environnement, il importait de changer les comportements et les modes de consommation et d'inciter les gens à prendre les bonnes décisions. Il pourrait s'agir d'adopter des méthodes agricoles plus respectueuses du climat, de prendre des mesures de réduction de la pollution atmosphérique et de partager les connaissances entre les générations sur l'agriculture et l'élevage durables. Il importait de responsabiliser les jeunes au sein de leurs communautés et de favoriser les initiatives intergénérationnelles pour lutter contre les changements climatiques. L'existence de données ventilées par sexe était essentielle pour élaborer des politiques fondées sur des données probantes et établir des budgets tenant compte des questions de genre.

32. Les représentantes et représentants des États membres ci-après ont fait des déclarations : Bangladesh, Cambodge, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Indonésie, Iran (République islamique d'), Îles Marshall (au nom des petits États et territoires insulaires en développement du Pacifique), Japon, Malaisie, Maldives, Philippines, Thaïlande et Timor-Leste.

33. Un(e) représentant(e) des Îles Cook a fait une déclaration.

34. Les représentant(e)s des organisations non gouvernementales, des organisations de la société civile et d'autres organismes ci-après ont également fait des déclarations : Life Savors et Pacific Disability Forum.

35. Plusieurs représentant(e)s ont pris note des résultats obtenus en matière de population et de développement, notamment l'augmentation des niveaux de vie et d'éducation, ainsi que la réduction de la pauvreté. Cependant, l'interaction entre la dynamique démographique, les efforts pour parvenir au développement durable et les changements climatiques avait engendré de nouveaux défis. Il a été noté que l'urbanisation rapide posait des problèmes persistants.

36. Plusieurs représentant(e)s ont fait état des progrès réalisés dans leurs pays en vue de doter les femmes et les filles de moyens d'agir en améliorant l'alphabétisation, le taux de scolarisation et le niveau d'éducation et en augmentant les possibilités d'emploi.

37. Malgré les progrès accomplis, les inégalités de genre ont persisté dans de nombreux domaines et devaient être combattues.

38. La transition démographique, caractérisée par une baisse rapide de la fécondité et le vieillissement de la société, a été mise en évidence. Des politiques portant sur les différentes étapes du cycle biologique, telles que celles axées sur l'accès à l'éducation, la formation professionnelle et les compétences de la population active, ont été mises en avant. Certain(e)s représentant(e)s ont recommandé de créer des emplois décents, de s'attaquer aux inégalités et de mettre en place des systèmes de retraite complets. Dans les petits États insulaires en développement, l'émigration a entraîné une pénurie de travailleurs qualifiés.

39. La faiblesse des taux de fécondité a suscité des inquiétudes ; redresser ces taux nécessitait des approches multiformes et des efforts de collaboration. Certain(e)s représentant(e)s ont insisté sur la nécessité de faire évoluer les attitudes à l'égard des familles et la valeur qui leur était attribuée. Certain(e)s représentant(e)s ont rappelé qu'il était crucial d'assurer l'égalité des genres et de répartir plus équitablement le travail domestique. Un(e) représentant(e) a demandé que les voix et les expériences des femmes soient prises en compte dans toutes les prises de décision.

40. Plusieurs représentant(e)s ont fait état de politiques et d'incitations visant à accroître la fécondité, telles que les congés de maternité et les congés parentaux rémunérés, l'offre de services de garde d'enfants et d'établissements préscolaires, les modalités de travail aménagées, les transferts en espèce et les prêts au logement subventionnés.

41. De nombreux(ses) représentant(e)s ont déclaré qu'il fallait s'attaquer aux effets néfastes des changements climatiques sur les populations, en particulier sur celles des petits États insulaires en développement. La hausse de la pauvreté provoquée par les changements climatiques avait limité l'accès aux services de santé procréative et davantage exposé les personnes à la violence de genre, y compris au mariage précoce et forcé.

42. Plusieurs représentant(e)s ont fait état de politiques relatives aux changements climatiques et à la population et d'approches novatrices qui ont favorisé la collaboration et encouragé l'apprentissage à partir des succès et des échecs afin de ne laisser personne de côté. Dans ce contexte, certain(e)s représentant(e)s ont rappelé les engagements mondiaux pris en vue de verser des financements aux pays en développement vulnérables aux fins de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à leurs effets et souligné la nécessité d'un soutien financier et technique de la part des partenaires.

43. Des représentant(e)s de la société civile ont signalé que les catastrophes avaient eu une incidence négative sur l'accès des filles aux services et aux écoles, en particulier dans les communautés rurales. Les personnes handicapées étaient touchées de manière disproportionnée par les changements climatiques et les catastrophes, ce qui exacerbait et aggravait encore la discrimination à leur égard et leur exclusion.

Santé, y compris la santé sexuelle et procréative et les droits en matière de procréation (point 3 b) de l'ordre du jour)

44. Lors de la Conférence, une table ronde a été animée par M^{me} Fingani A. Mphande-Nyasulu, professeure associée à la Faculté de médecine de l'Institut de technologie King Mongkut de Ladkrabang (Thaïlande). Les intervenantes et les intervenants étaient M. Asela Gunawardena, Directeur général des services de santé du Ministère sri-lankais de la santé ; M. Paul Ong, Directeur de la stratégie de Tsao Foundation ; M^{me} Shireen Jejeebhoy, professeure émérite invitée de l'Institut international des sciences de la population ; M^{me} Sivananthi Thanenthiran, Directrice exécutive de l'Asian-Pacific Resource and Research Centre for Women.

45. Les intervenant(e)s ont souligné l'importance de l'accès aux soins de santé, y compris la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation, et les progrès réalisés dans ce domaine. Toutefois, les inégalités de genre, la violence au sein du couple et le déséquilibre du rapport de masculinité à la naissance ont persisté dans plusieurs pays. Malgré la baisse rapide des taux de fécondité, les besoins en matière de contraception et d'accès à l'avortement sécurisé, conformément aux lignes directrices de l'Organisation mondiale de la Santé, n'étaient toujours pas satisfaits. Les personnes marginalisées, notamment les femmes handicapées, continuaient d'avoir des difficultés à exercer leurs droits en matière de sexualité et de procréation. Il a également été noté que de nombreuses femmes n'avaient qu'un accès limité au traitement de l'infertilité.

46. Les intervenant(e)s ont également souligné qu'il importait de promouvoir l'accès universel aux soins de santé et d'adopter une approche à l'échelle de l'ensemble de l'administration, multisectorielle et prospective, y compris en matière de santé sexuelle et procréative. Le vieillissement de la société imposait une réorientation des politiques en matière de soins de santé et l'adoption d'une démarche intégrée fondée sur le parcours de vie. Le travail domestique devait être repensé : il devait être reconnu et valorisé ; les aidants devaient être rémunérés et bénéficier d'une protection sociale ; le travail lui-même devait être redistribué. Les individus et les couples devaient pouvoir exercer leurs droits en matière de procréation. Des données ventilées de meilleure qualité sur la santé sexuelle et procréative et les droits en matière de procréation étaient nécessaires et il ne devrait pas y avoir de limite d'âge.

47. Les représentantes et représentants des États membres ci-après ont fait des déclarations : Australie, Bangladesh, Chine, États-Unis d'Amérique, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Maldives, Philippines et Samoa (au nom des petits États et territoires insulaires en développement du Pacifique).

48. Un(e) représentant(e) de l'Organisation mondiale de la Santé a fait une déclaration.

49. Les représentantes et représentants des organisations de la société civile et d'autres organismes ci-après ont également fait des déclarations : Medical Services in the Pacific et Population Foundation of India.

50. Plusieurs représentant(e)s ont réaffirmé l'attachement de leurs pays à promouvoir la santé sexuelle et procréative, comme le prévoit le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, et échangé des informations sur les politiques et les plans nationaux de mise en œuvre du Programme d'action. Les progrès accomplis dans l'amélioration de la santé maternelle, infantile et procréative et dans la satisfaction des besoins en méthodes contraceptives modernes ont été notés.

51. Plusieurs représentant(e)s ont insisté sur la nécessité de mettre l'accent sur les soins de santé destinés aux adolescents et présenté des informations sur les activités menées à cet égard. Par exemple, des mesures avaient été prises en vue de créer des centres nationaux fournissant des services de santé aux adolescents, y compris des services de santé sexuelle et procréative, afin de mettre en place un environnement social favorable et d'améliorer l'accès aux contraceptifs. Il importait d'offrir une éducation sexuelle complète et d'éduquer les hommes et les garçons aux questions de santé sexuelle et procréative.

52. Certain(e)s représentant(e)s ont fait remarquer que les progrès relatifs à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation étaient fondamentaux pour parvenir à l'égalité des genres. Un(e) représentant(e) a dit qu'il fallait promouvoir et protéger les droits humains de toutes les femmes, filles, personnes handicapées, minorités sexuelles et, en particulier, des personnes qui se heurtaient à des formes multiples et croisées de discrimination. Un(e) autre représentant(e) a fait état de la création d'un conseil consultatif chargé de fournir des conseils stratégiques au gouvernement afin d'améliorer la santé des femmes et des filles et d'examiner rigoureusement les préjugés liés au genre dans le système de santé et d'y remédier.

53. Des mesures supplémentaires devaient être prises pour assurer un accès universel aux soins de santé et pour intégrer pleinement la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation, ainsi que les soins de longue durée, dans les systèmes de soins de santé universels et intégrés. Certain(e)s représentant(e)s ont communiqué des informations sur les efforts déployés en vue d'associer les établissements d'enseignement et les employeurs à la mise en œuvre des politiques sanitaires. Il importait de collaborer avec les communautés afin de promouvoir des modes de vie sains et des systèmes de soins intégrés, de définir très tôt les besoins en matière de soins de longue durée et de prévenir les maladies, la fragilité et la démence.

54. La violence à l'égard des femmes, en particulier celles qui se trouvaient dans des situations de marginalisation et subissaient des formes de discrimination croisées, devait être combattue. La table ronde sur le thème « Garantir l'accessibilité des services de santé sexuelle et procréative et leur accès aux personnes handicapées dans des conditions d'égalité avec les autres » tenue lors de la seizième session de la Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, a été reconnue comme un événement marquant, compte tenu notamment du risque accru d'avortement et de stérilisation forcés auquel étaient confrontées les femmes et les jeunes filles handicapées.

55. Plusieurs représentant(e)s ont fourni des informations sur les efforts déployés en vue d'éliminer les pratiques préjudiciables telles que le mariage d'enfants, notamment des mesures juridiques tendant à repousser l'âge du mariage et à faire du mariage d'enfants une forme de violence sexuelle. Ils (elles) ont également fait état des mesures prises dans les domaines de la formation professionnelle et de l'entrepreneuriat, ainsi que de l'utilisation d'incitations financières. Un(e) représentant(e) a noté que l'adoption de lois et

l'amélioration de l'accès à l'éducation en matière de santé procréative et aux possibilités économiques pour les femmes avaient contribué à une diminution du nombre de mariages d'enfants.

56. Plusieurs représentant(e)s ont mis en évidence les effets des changements climatiques sur les systèmes sanitaires, menaçant la santé et les moyens de subsistance. Si les systèmes de santé en général devaient être renforcés et leur résilience face aux changements climatiques améliorée, il fallait mettre l'accent en particulier sur les services de santé procréative, maternelle, néonatale, infantile et adolescente. De plus, on devait disposer de davantage de données ventilées sur la manière dont les populations vulnérables étaient touchées par les catastrophes d'origine climatique et associer les femmes et les filles aux activités visant à s'adapter aux changements climatiques et à en atténuer les effets néfastes.

57. Plusieurs représentant(e)s ont souligné l'intérêt de la collaboration et de l'apprentissage par les pairs entre les pays, les institutions multilatérales et le secteur privé pour promouvoir la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation, le vieillissement en bonne santé et la prévention et le contrôle des maladies transmissibles et non transmissibles.

58. Un représentant a fait remarquer que la documentation de la septième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique aurait dû être alignée sur les termes et les définitions du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et, par conséquent, a dit s'opposer à l'utilisation des termes « orientation sexuelle », « identité de genre » et « approche intersectionnelle » dans n'importe quelle partie du rapport de la septième Conférence.

59. Des représentant(e)s de la société civile ont souligné l'importance des solutions communautaires et la nécessité de dépasser le rôle procréatif des femmes en adoptant une approche holistique de la réalisation des droits des femmes et de la satisfaction de leurs besoins. Les participant(e)s aux forums de la société civile et de la jeunesse, tenus les 13 et 14 novembre, ont appelé les gouvernements à garantir l'accès universel à des contraceptifs de qualité et à des services de santé sexuelle et procréative exempts de stigmatisation et de discrimination, à dépenaliser l'avortement et à modifier les lois et les politiques qui restreignaient le droit à l'avortement sécurisé.

Inégalités, exclusion sociale et droits sociaux (point 3 c) de l'ordre du jour)

60. Lors de la Conférence, une table ronde a été animée par la Directrice régionale du Bureau régional de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) pour l'Asie et le Pacifique. Les intervenantes et les intervenants étaient M^{me} Balqais Yusoff, Responsable de la gestion de la stratégie, Employees Provident Fund (Malaisie) ; M^{me} Bandana Rana, membre du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes ; M. Michael Kirby, ancien juge de la Haute Cour d'Australie ; M. Rey Asis, Coordonnateur de programme, Asia-Pacific Mission for Migrants.

61. Les intervenant(e)s ont souligné les progrès accomplis dans la lutte contre les inégalités, notamment grâce à l'élaboration des politiques. Ils (elles) se sont concentré(e)s sur l'exclusion sociale à laquelle étaient confrontés certains groupes, notamment les femmes et les filles en situation de vulnérabilité, les personnes âgées, les personnes handicapées, les migrants et les minorités sexuelles. Des progrès avaient été accomplis dans la lutte contre la violence et les pratiques préjudiciables à l'égard des femmes et des filles,

ainsi que des minorités sexuelles, notamment par l'affirmation des droits légaux.

62. Les efforts déployés en vue de lutter contre les inégalités étaient toutefois entravés par certaines restrictions juridiques, des normes sociales néfastes, des problèmes économiques, les effets de la pandémie de COVID-19, les conflits et les changements climatiques. La pandémie de COVID-19 avait mis en évidence les inégalités sociales et le rôle de la protection sociale pour y remédier, en particulier dans les sociétés vieillissantes.

63. Les intervenant(e)s ont recommandé que toutes les parties prenantes disposant de larges coalitions s'engagent à promouvoir la modification des cadres juridiques afin de réduire les inégalités et de mettre fin à l'exclusion sociale. Il était essentiel d'adopter des lois visant à lutter contre la discrimination. La protection sociale universelle, y compris pour les travailleurs migrants, couvrant les différentes étapes du cycle biologique, a été jugée utile pour lutter contre les inégalités et l'exclusion sociale. L'adoption d'une protection sociale universelle a été recommandée, en particulier à la lumière des défis démographiques et sociaux et parce que l'expérience des programmes ciblés avait montré que plusieurs groupes avaient été laissés de côté.

64. Les représentantes et représentants des États membres ci-après ont fait des déclarations : Australie, Bangladesh, Chine, États-Unis d'Amérique, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Îles Salomon (au nom des petits États et territoires insulaires en développement du Pacifique), Japon, Malaisie, Maldives, Népal, Pakistan, Philippines et Sri Lanka.

65. Les représentantes et représentants des organisations de la société civile et d'autres organismes ci-après ont fait des déclarations : Blue Diamond Society, United Nations Youth Advisory Panel Mongolia et Youth Interfaith Forum on Sexuality Indonesia.

66. Plusieurs représentant(e)s ont souligné qu'il était essentiel de mettre fin à l'exclusion sociale pour parvenir au développement durable et qu'il fallait faire davantage au niveau de la législation, des politiques et des pratiques. Les effets sociaux et économiques négatifs de la pandémie de COVID-19, notamment l'aggravation des inégalités, ainsi que les questions de justice sociale et de développement inclusif, appelaient à un effort global et soutenu associant les gouvernements, les organisations de la société civile et les partenaires internationaux et régionaux.

67. Les participant(e)s à la Conférence ont mis en avant le rôle important de la protection sociale dans la lutte contre les inégalités et pris note des progrès accomplis dans la mise en place des régimes de protection sociale, y compris les régimes visant à promouvoir une budgétisation et un suivi tenant compte des questions de genre et les programmes de protection sociale adaptés aux groupes vulnérables. Des progrès avaient également été faits en termes d'assurance vieillesse nationale, de programmes de pension de base ou sociale et d'allocations d'invalidité et de parent isolé, ainsi qu'en matière d'autonomisation des personnes âgées au niveau local.

68. Plusieurs représentant(e)s ont fait remarquer que la fourniture de services de soins de santé inclusifs et universels, notamment aux groupes marginalisés, était cruciale afin d'améliorer la santé maternelle et infantile et l'accès aux services de santé sexuelle et procréative.

69. Plusieurs représentant(e)s ont reconnu que, malgré les efforts déployés, les inégalités et l'exclusion sociale persistaient et se manifestaient par un accès inégal à l'éducation, aux technologies numériques et aux services de santé, ainsi que par la pauvreté. Les personnes en situation de vulnérabilité, en particulier les femmes, les enfants, les personnes handicapées et les personnes âgées, se heurtaient à des obstacles et à des discriminations dans l'accès aux services publics et étaient victimes de violences et d'abus. Plusieurs représentant(e)s ont noté que les facteurs croisés de l'âge, du genre et du handicap, entre autres, contribuaient à rendre certaines personnes plus vulnérables et appelé à l'adoption d'approches multidimensionnelles pour s'attaquer à ce problème, notamment en étendant la protection sociale.

70. Certain(e)s représentant(e)s ont constaté que, bien que les femmes jouaient un rôle essentiel dans les domaines économique, politique, social, culturel et environnemental, elles subissaient toujours une discrimination fondée sur le genre et faisaient face à la violence et à d'autres pressions liées au genre. Les représentant(e)s ont fait le point des activités menées en vue de soutenir et de protéger les femmes de la violence : élaboration de lois et de règlements, apport d'un soutien et d'une assistance intégrés et facilitation de l'accès aux services sociaux et aux comptes bancaires. Les gouvernements ont été invités à adopter des lois pour mettre fin au mariage d'enfants, qui a été identifié comme une cause fondamentale des disparités de genre.

71. Certain(e)s représentant(e)s ont fait état de progrès dans les systèmes éducatifs de leur pays et dans les programmes d'alimentation scolaire, qui ont permis d'améliorer la nutrition et les résultats scolaires. Un(e) représentant(e) a rendu compte de la scolarisation des réfugiés et des enfants sans papiers.

72. Plusieurs représentant(e)s ont évoqué l'élaboration de programmes visant à aider les populations marginalisées telles que les migrants, les pauvres vivant en milieu urbain, les personnes handicapées, les personnes transgenres, les populations particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques, les populations vivant dans les zones rurales et isolées et les peuples autochtones. Pendant la pandémie de COVID-19, de nombreux travailleurs migrants n'avaient pas eu accès à la protection sociale. Deux représentant(e)s ont souligné l'importance de la promotion de l'inclusion et de la protection des droits des groupes marginalisés, y compris les personnes handicapées et les minorités sexuelles.

73. Bien que conscients que des progrès avaient été réalisés à cet égard, plusieurs représentant(e)s ont recommandé de renforcer les systèmes nationaux de collecte de données et de statistiques à tous les niveaux de gouvernement afin de fournir des statistiques fiables, ventilées et comparables au niveau international. Ils (elles) ont également recommandé de renforcer la coopération régionale afin d'harmoniser la collecte et l'analyse des données relatives à la population et au développement en vue de l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes. L'importance de la collecte de données ventilées sur les groupes vulnérables, y compris des données sur le statut des personnes handicapées, a été notée.

74. Certain(e)s représentant(e)s ont exprimé leur soutien aux projets de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) sur le vieillissement de la population, l'autonomisation des femmes, les soins non rémunérés et les personnes handicapées.

75. Un(e) représentant(e) a demandé que les modes de développement choisis par les pays soient respectés et préservés, que la coopération et le multilatéralisme soient renforcés et favorisent l'échange de talents, de

financements et de technologies, et que l'ONU joue un rôle plus important, notamment par l'intermédiaire de plateformes de coopération régionale, comme la CESAP.

76. Les représentant(e)s de la société civile ont souligné que le problème de la violence fondée sur le genre n'était toujours pas traité de manière appropriée et évoqué les effets préjudiciables de la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Il fallait rompre avec les normes sociales néfastes et introduire des réformes d'orientation progressistes ainsi qu'une législation antidiscriminatoire.

Partenariats et coopération régionale (point 3 d) de l'ordre du jour)

77. Lors de la Conférence, une table ronde a été animée par le Directeur de la Division du développement social de la CESAP. Les intervenantes et les intervenants étaient M^{me} Dorodi Sharma, Conseillère principale sur les questions de plaidoyer et de collaboration de l'Association internationale de développement ; M^{me} Mengjun Tang, Chargée de recherche principale au Centre chinois de recherche sur la population et le développement ; M^{me} Noemí Ruth Espinoza Madrid, Ambassadrice et représentante permanente adjointe du Honduras auprès de l'ONU et Présidente de la cinquante-septième session de la Commission de la population et du développement ; M. Paata Shavishvili, Directeur exécutif adjoint de l'Organisme national de statistique de Géorgie.

78. Les intervenant(e)s ont indiqué qu'au vu de la dynamique démographique, notamment du vieillissement de la population et de l'urbanisation, sans oublier les questions relatives à la santé sexuelle et procréative, il fallait placer les personnes au centre du développement. La volonté politique, les partenariats intersectoriels et la participation des parties concernées, y compris des gouvernements, des organisations de la société civile et des centres universitaires, étaient indispensables pour assurer le bien-être de tous et toutes.

79. La coopération technique, par exemple en matière de renforcement des capacités et de coopération internationale, pourrait viser à faire progresser la collecte et l'analyse des données, notamment grâce à l'utilisation de la technologie. Du reste, des données de meilleure qualité pourraient contribuer utilement à l'élaboration de politiques démographiques axées sur l'être humain. Des progrès avaient certes été réalisés, mais il restait plusieurs défis à relever. Par exemple, il existait des lacunes, notamment en ce qui concerne la ventilation des données par sexe et par handicap, et on ne possédait pas suffisamment de données sur les infrastructures, la santé (notamment sur la santé de la mère et de l'enfant aux fins de la planification des systèmes de santé), les résultats scolaires et le développement du capital humain. Le manque de données a freiné les progrès, nuisant à la prise de décisions et aux résultats, d'où une capacité insuffisante à se préparer aux répercussions des changements climatiques et à planifier pour renforcer la durabilité.

80. Les intervenant(e)s ont recommandé de promouvoir la coopération régionale afin de faciliter l'harmonisation des méthodes statistiques, la comparabilité des données entre les pays et l'échange de bonnes pratiques. Il faudrait en particulier renforcer la collecte de données sur les personnes handicapées, qui étaient parmi les plus marginalisées. Ils (elles) ont également recommandé aux gouvernements d'adopter des programmes relatifs aux questions de population qui soient plus globaux, en recourant aux plateformes bilatérales ou multilatérales et en veillant à l'inclusion des diverses parties concernées. La solidarité intergénérationnelle et la prévoyance en matière de

démographie seraient des questions incontournables, alors que la région se préparait en vue du Sommet de l'avenir, qui se tiendrait à New York les 22 et 23 septembre 2024.

81. Les représentantes et représentants des États membres ci-après ont fait des déclarations : Bangladesh, États-Unis d'Amérique, Inde, Iran (République islamique d'), Japon, Malaisie, Pakistan, Philippines et Sri Lanka. Le (la) représentant(e) des Îles Cook a également fait une déclaration (au nom des petits États et territoires insulaires en développement du Pacifique).

82. Les représentantes et représentants des organisations de la société civile et d'autres organismes ci-après ont fait des déclarations : Asian Population Association, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, SPEAK Trust, United Nations Youth Advisory Panel Mongolia et Women's Rehabilitation Centre.

83. Plusieurs représentant(e)s ont noté que les partenariats et la coopération régionale, y compris la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, étaient essentiels pour tirer des enseignements et partager des connaissances sur les enjeux attachés aux questions de population et de développement, y compris au regard des changements climatiques, et exprimé leur volonté de travailler avec la société civile sur des initiatives en matière de développement. Plusieurs grandes problématiques ont été recensées : la mise en valeur des ressources humaines ; le vieillissement de la population et l'augmentation correspondante des besoins de prise en charge ; la traite des femmes et des enfants à des fins d'exploitation sexuelle et de travail forcé ; la violence fondée sur le genre et le mariage d'enfants ; la couverture sanitaire universelle et la santé sexuelle et procréative et les droits connexes ; les changements climatiques et les catastrophes naturelles, ainsi que les déplacements forcés causés par ces phénomènes.

84. De nombreux(ses) représentant(e)s ont noté que certaines initiatives et bonnes pratiques avaient été appliquées pour traiter des questions de population et de développement et que la collaboration avec les partenaires de développement, le soutien financier et la coopération technique avaient été essentiels.

85. Des représentant(e)s ont souligné certains des avantages des groupements, stratégies et cadres sous-régionaux pour relever les défis et trouver des solutions, notamment des suivants : le Cadre pour la construction régionale dans le Pacifique, la Stratégie pour le continent du Pacifique bleu à l'horizon 2050, la déclaration de 2015 de l'île de Yanuca sur la santé dans les petits États et territoires insulaires en développement du Pacifique, la Déclaration des dirigeants du Pacifique sur l'égalité des sexes, le Pacific Framework for the Rights of Persons with Disabilities, la Kuala Lumpur Declaration on Ageing: Empowering Older Persons in ASEAN et l'Institut de recherche économique de l'ASEAN et d'Asie de l'Est.

86. Plusieurs représentant(e)s ont appelé la communauté mondiale à renforcer le dialogue sur les changements climatiques et à s'engager à prendre des mesures pour la planète, afin de préserver l'avenir de tous, notamment celui des générations futures. À cet égard, la coopération régionale et les partenariats axés sur la collaboration entre les pays étaient nécessaires si l'on voulait répondre aux enjeux mondiaux avec unité et efficacité, ce qui supposait notamment d'adopter des approches inclusives, novatrices et durables, de mettre en commun les conclusions des travaux de recherche et d'intégrer des perspectives et des domaines d'expertise divers.

87. Les représentant(e)s de la société civile ont également souligné qu'il fallait promouvoir les partenariats et la collaboration, essentiels pour faire face aux conflits et aux crises liées au climat ainsi que l'inclusion et l'accès aux services de santé, en particulier face à l'augmentation des besoins humanitaires. Ils (elles) ont indiqué par ailleurs qu'il fallait se concentrer davantage sur le sort des populations vulnérables, notamment des migrants, dont beaucoup n'avaient pas accès aux services de santé sexuelle et procréative et aux services de lutte contre le VIH et étaient victimes de discrimination au regard du droit du travail et du droit à la santé dans les pays d'origine comme dans les pays d'accueil. En outre, les représentant(e)s de la société civile ont appelé les gouvernements à abolir les politiques de santé discriminatoires et à encourager la coopération régionale en vue de mettre un terme à la répression et aux attaques dont étaient l'objet les défenseuses des droits de l'homme, notamment celles qui travaillaient sur les questions de genre, de sexualité, d'éducation complète à la sexualité et de droit au travail. Notant que les femmes s'occupaient des personnes âgées et d'autres membres de la famille, les représentant(e)s de la société civile ont recommandé d'accorder une plus grande importance à la flexibilité des horaires de travail et aux démarches intégrées visant à garantir un bon niveau de vie et à protéger la dignité humaine.

C. Questions diverses (point 4 de l'ordre du jour)

88. Avant l'adoption du rapport, une(e) représentant(e) de la République islamique d'Iran a fait une déclaration pour expliquer la position de son pays¹.

D. Adoption du rapport de la Conférence (point 5 de l'ordre du jour)

89. Le rapport de la septième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique a été adopté le 17 novembre 2023.

¹ On trouvera le texte intégral de la déclaration (en anglais uniquement) à l'adresse suivante : www.unescap.org/sites/default/d8files/event-documents/IR_7APPC_Item4.pdf.